



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 28 novembre 2019

Présents : AUGÉ Patrick – BALESTRACCI Victor – CALMETTES Hubert – CANNONE Marie-Laure – DESSENS Maurice – DUMAZEAU Sylvie – GIUSEPPIN Richard – MANAS Manuel – MAURY Béatrice – MAURY Philippe – NARDARI Yves – NAYLIES André – POUTEAU Alain – RAMPON Bernard – REAVAILLE Geneviève – ROYO René – SEVALLE Yvon – SPICA Jean-François – VETTOREL Gervais – VILLENEUVE Jacques

Absents excusés : AMIEL Lionel – BAILLET Philippe – BARROS Thierry – BOULET Yves – FIGAROL Eric – MARTIN Robert – MEVEL Guillaume – MONTARIOL Gérard – PAPPAGIOLA Jean-Claude – SANSUS Isabelle

Invités : FEVRE Loïc – GALEY Mathieu – LEDOUX Olivier

Invités absents : CALINSKI Gilles – DESPEYROUX Pascal

Le Comité de Direction est présidé par Maurice Dessens qui souhaite un bon et rapide rétablissement à Gérard Montariol suite à ses ennuis de santé.

Un dossier de travail est remis à chaque participant.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 30 octobre 2019.

Aucune modification ou observation n'étant à apporter, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communication des courriers reçus et informations diverses.

2.1. Pour le Téléthon 2019, le Comité de Direction décide à l'unanimité de reconduire l'action de l'année dernière à savoir : versement de 1 € par but marqué sur le week-end du 7/8 décembre 2019 pour toutes les équipes de U12 à senior dans la limite de 1 000 €.

Les clubs qui souhaitent participer au Téléthon peuvent inscrire leur action sur le site www/telethonfoot.fr

2.2. Compte-tenu des problèmes de santé de Gervais Vettorel, Béatrice Maury prend en charge l'organisation de "planito" et "planète foot", Gervais Vettorel venant l'épauler. Cette manifestation est programmée pour le week-end du 6/7 juin 2020. Une réunion est à prévoir rapidement avec Colomiers. Une réunion préparatoire avec les techniciens et la commission du foot d'animation est prévue le 12 décembre 2019.

2.3. Maurice Dessens rend compte de la réunion des collèges du 16 novembre 2019.

Il évoque rapidement les comptes de la fédération et attire l'attention sur la participation de la FFF au football amateur avec un reversement, jamais atteint auparavant, de près de 100 millions d'euros. Concernant les modifications de textes qui seront soumises à la prochaine Assemblée Fédérale, il y a lieu de retenir que la licence Club Fédéral est allégée, un ajustement du label Jeunes Crédit Agricole (nouveau nom) avec une pondération des critères féminins et la prise en compte des ententes (le club porteur devra toutefois avoir 50% des licenciés)

Par ailleurs, des projets sont actuellement à l'étude : Création de championnats purs féminins, création d'une compétition futsal féminin, évolution de la réglementation sur les ententes et groupements.

En outre, dans le cadre de la protection des licenciés, la FFF s'engage avec le Ministère des Sport dans la vérification de l'honorabilité des bénévoles des clubs (éducateurs, présidents, secrétaires, trésoriers) par un croisement des fichiers judiciaires et des licences.

Concernant notre réseau intranet, d'ici à décembre 2020 nous aurons l'obligation de passer à Windows 10 (les versions antérieures disparaissant). Le réseau actuel ne répondant plus aux besoins une migration de l'ensemble du système d'information s'imposera.

Le déploiement du nouveau modèle d'interconnexion se fera progressivement à partir de 2020 avec une probable aide de la fédération.

Il termine sur les deux axes de développement que sont le "foot loisir" et le "club lieu de vie", évolutions nécessaires pour pérenniser les clubs à moindre coût. Au cours de la discussion, il est fait la remarque de la disponibilité des installations qui reste un frein important au développement du foot loisir.

2.4. La trésorière fait le point des situations financières des clubs. Tous sont à jour de dettes antérieures au 30 juin 2019 ; ne reste dû que des sommes sur cette saison.

Le club de Toulouse Lalande 3 Cocus, ayant eu, une nouvelle fois, un chèque impayé, a fait l'objet, en application des règlements généraux, d'une mise hors championnat. Par ailleurs, conformément à la décision du dernier bureau, les clubs redevables de sommes sur la saison en cours qui n'ont pas opté pour le système du prélèvement ont été relancés. Il reste 6 clubs qui n'ont pas régularisé leur situation de début de saison. A la majorité (12 pour, 3 contre, 5 abstentions) le Comité de Direction décide d'adresser une dernière notification d'avoir à régulariser leur situation avant le 31 janvier 2020, à défaut ils seront suspendus des compétitions.

2.5. En application du règlement du "Label Jeunes" le Comité de Direction décide à la majorité (18 pour, 2 abstentions) de demander le retrait de l'attribution du label au club des Pradettes qui a remis en cause les critères qui lui ont permis d'obtenir cette distinction (cf. sanctions disciplinaires).

3. Projet de Prévention de la Délinquance Juvenile.

Le président fait le compte-rendu de la réunion du bureau, élargie aux présidents des commissions de discipline, avec l'Adjudant-Chef Jean-Marc Alazet, Commandant de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile.

L'augmentation des incivilités graves notamment chez les jeunes ne doit pas nous laisser indifférent même si le football reflète les déviances actuelles de la société. A l'instar de ce qui se fait dans le district de la Cote d'Azur, un partenariat avec la BPDJ est envisagé.

Le secrétaire général complète en donnant lecture de "la note" du mois de mai 2019 de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) concernant les violences et incivilités dans le football amateur sur la saison 2017/2018 recensées par l'Observatoire des comportements : sur les 618 867 rencontres recensées, 11 335 matchs sont entachés d'incidents soit 1,8% des rencontres, en augmentation de 0,2 point. La catégorie de licenciés la plus touchée par ces violences est celle des U19/U18 (3,4% des matchs joués dans cette catégorie ont été entachés d'incidents) suivi des plus de 18 ans (2,7%) et des U16/U15 (2,5%).

Le Comité de Direction donne son accord pour la mise en place d'un partenariat avec la BPDJ sur des jeunes jusqu'à 21 ans sanctionnés d'une suspension d'au minimum de 6 mois pour des faits graves d'incivilité et de violence.

La brigade organisera pour ces jeunes 2 à 3 ateliers dans la saison pour leur faire prendre conscience de la gravité de leurs actes, éviter la récidive et améliorer la sécurité sur les terrains. En contrepartie de la participation active à ces ateliers, et au vu du compte-rendu des intervenants, le jeune pourra voir sa sanction diminuée par la commission de discipline.

4. Présentation du label "district".

Mathieu Galey explique le Label District, basé sur le label fédéral mais caractérisé par un allègement des critères, afin de toucher plus de clubs et permettre ainsi de constituer la "première marche" de la labellisation.

Présenté au Conseil Départemental, il a suscité un grand intérêt et généré l'idée d'un partenariat Département/District où le volet éducatif prendrait une plus large place afin de diminuer les incivilités. Cette démarche pourrait être complétée par un document ou une action sur la citoyenneté qui pourrait être étendu à l'ensemble des activités sportives. En tout état de cause, les clubs peuvent dès maintenant candidater au Label District où les valeurs éducatives du PEF sont prépondérantes, ceci, en attendant la saison prochaine ou sera développé le partenariat avec le Département sur les incivilités.

Sur proposition du bureau, le Comité de Direction valide à l'unanimité une aide financière de 500 € aux clubs qui obtiendront le label « District » pour 3 années consécutives (retrait de l'aide sur décision du comité de direction si le label est retiré au cours de cette période).

5. Validation des membres des commissions.

5.1. A l'unanimité, les personnes ci-dessous sont validées comme membre des commissions du district :

- ☞ Opérations électorales :
 - ☞ BESOLI Jean
- ☞ Médicale :
 - ☞ MEVEL Guillaume (Président)
- ☞ Football d'animation :
 - ☞ DAIRE Daniel
 - ☞ DUMAZEAU André
- ☞ Foot en milieu scolaire :
 - ☞ DAIRE Daniel
- ☞ Ethique :
 - ☞ ROSSINI Corinne (Présidente)
- ☞ Appel :
 - ☞ ALBINET Florence (1 abstention)

5.2. Un appel à membre pour la commission électorale a été publié sur le site du district qui est revenu infructueux. La commission sera donc composée de 5 membres.

6. Questions diverses.

6.1. La semaine du football féminin organisée en partenariat avec le Crédit Agricole aura lieu du 9 au 16 mai 2020 à l'occasion de la Finale de la Coupe de France Féminine.

6.2. Maurice Dessens communique les statistiques des licences enregistrées à fin novembre 2019 par rapport à 2018 :

Globalement la baisse est de 11,27% dont :

- ☞ Senior : -12%
- ☞ U19/U18 : -10%
- ☞ U17/U16 : -5%
- ☞ U15/U14 : -5%
- ☞ U13/U12 : -8%
- ☞ Foot Animation : -16%
- ☞ Sénior F : -11%
- ☞ U18F/U17F/U16F : -15%
- ☞ Futsal : -22%
- ☞ Foot loisir : -33%
- ☞ Foot entreprise : -19%

Seuls les techniciens, éducateurs fédéraux et animateurs sont en hausse.

Toutefois ces résultats doivent être tempérés du fait du nombre important de licences en attentes :

- Soit de pièces. (Il est demandé aux clubs d'adresser au plus vite les éléments manquants au service des licences pour régularisation)
- Soit de validation par la ligue.

6.3. Relance de la boutique "district" pour les membres des commissions (Manteau : 81 €, Parka : 60 €, K-way 39 €)

6.4. Afin de permettre aux clubs de remplir leur obligation en matière de diplôme des éducateurs, une certification CFF3 supplémentaire va être organisée à Cazères de 18H30 à 22H00 le mercredi 18 décembre 2019.

6.5. Afin de les conserver en bon état pour planète foot, les buts achetés par le district ne peuvent être prêtés aux clubs qu'à l'occasion de festifoot ou de manifestations spécifiques du district.

6.6. Arbitrage :

- Formation initiale en arbitrage : 18,19 et 25 janvier 2020 à Castelmaurou
- Formation arbitres auxiliaires : 30 novembre 2019 à Eaunes et 6 décembre 2019 à l'AS Hersoise.

6.7. Rappel des règles pour les U13 D1 :

Chaque club doit venir sur les plateaux avec un arbitre. Deux des quatre arbitres arbitrent les deux premières rencontres, les deux autres étant tuteurs des jeunes qui doivent faire la touche et vice-versa sur les deux rencontres suivantes.

6.8. Maurice Dessens revient sur l'assemblée générale de Martres Tolosane. Il remercie ceux qui ont œuvré pour sa réussite. Il félicite la commission des récompenses et son Président pour l'originalité et la qualité des prix décernés.

6.9. L'assemblée générale électorale du district se déroulera le 27 juin 2020, probablement au gymnase Michel Jazy à Cugnaux.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants, clôture le Comité de Direction à 21H30 et invite les membres à partager une collation.

**Le Secrétaire Général
Philippe MAURY**

**Le Président
Maurice DESSENS**